

Comité Syndical du 28 juin 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-huit juin, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

<u>Nombre de délégués syndicaux</u>	
en exercice: 82 délégués	
n° ordre 2018-13 et n°ordre 2018-17	
Présents :42	votants : 57

Étaient présents : 42 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mmes Christine BIELLE, Mireille PROVENT, Christiane BARROUX, MM Jean-François SAUVAUD, Daniel GUIHARD, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Robert BETTI, Michel MASSET, Michel GENAUDEAU, Patrick JEANNEY, Philippe LAGARDE, Christian JOURDAIN, Aldo RUGGERI, Christian MARY, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Denis BIDON (*19 présents*)

Albret Communauté : M. Alain LORENZELLI, Mmes Liliane GRISO, Paulette LABORDE, Evelyne CASEROTTO, Michelle AUTIPOUT, MM Jean-Pierre CONSTANTIN, Jacques FRESQUET, Jean-Louis MOLINIE, Jean-François GARRABOS, Jean-Pierre BARRAILH, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, Francis MALISANI, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Claude BAURY, Jean-Louis VINCENT, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERE, (*23 présents*)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
 Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
 Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
 Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales
 Madame Aurelie CERZUELA : Chargée de communication

Pouvoirs de vote : (15 pouvoirs)

Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (6 pouvoirs)

Michel PEDURAND à Bernard COURET
 Fabienne DE MACEDO à Daniel GUIHARD
 Sophie CASSAGNE à Philippe LAGARDE
 François COLLADO à Jean-François SAUVAUD
 Jacques DUMAIS à Alain POLO
 Alain MERLY à Aldo RUGGERI
 Claude RESSEGAT à Jean-Marc LLORCA (*absent*)

Albret Communauté : (9 pouvoirs)

Valérie TONIN à Michel MASSET
 Jean-Paul DAVID à Liliane GRISO
 Pierre DAGRAS à Michèle AUTIPOUT
 Joëlle LABADIE à Paulette LABORDE
 André TOURON à Alain LORENZELLI
 Jacques LAMBERT à Pascal LEGENDRE
 Christine LAMARQUE à Jean-Pierre CONSTANTIN
 Daniel AIRODO à Jean-Pierre VICINI
 Bernard SENGENES à Serge CERE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis MOLINIE

Détermination des ratios « promus-promouvables » pour les avancements de grade

M. le Président rappelle que depuis la loi du 19 février 2007, il appartient au comité syndical de fixer, après avis du Comité Technique, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus en déterminant un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

La délibération doit fixer le taux, appelé « ratio promus-promouvables » pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

M. le Président propose au comité, à l'instar des années précédentes, de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour tous les grades et sans limitation de durée.

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la délibération n°2017-21 du 4 juillet 2017 fixant les ratios d'avancement de grade pour tous les grades à 100% pour l'année 2017 et les suivantes,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 mai 2018

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à la majorité,

- **Article 1 : ABROGE la délibération n°2017-21 du 4 juillet 2017,**
- **Article 2 : FIXE les ratios d'avancement de grade pour le SMICTOM LGB à 100% pour tous grades et sans limitation de durée**
- **Article 3 : AUTORISE M. le Président ou son représentant tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Votants	57
Pour	55
Contre	0
Abstention	2

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président

Alain LORENZELLI

